

Banc d'essai sur l'érosion : Rapport final



Par Pierre-Luc Richard
redacteur@leradar.qc.ca

Dans le passé, les solutions mises en place pour contrer le phénomène d'érosion ont souvent été l'aménagement de structures lourdes et coûteuses, tels les murets et l'enrochement qui peuvent avoir des effets négatifs et même parfois accentuer l'érosion. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet *Bancs d'essai dans une optique de gestion intégrée face aux enjeux liés à l'érosion côtière*, mis sur pied en 2012 par le Comité ZIP des Îles afin d'alimenter les connaissances et les réflexions sur l'érosion tout en impliquant la population par la réalisation de travaux légers, suivant des méthodes d'intervention plus souples et écosystémiques. Le rapport final de la phase II du projet a été rendu public vendredi dernier. Qu'en ressort-il?

On se souviendra d'abord que, durant la première phase du projet, des travaux ont été réalisés à trois endroits sur le territoire madelinot : derrière le Centre de gestion de matières résiduelles (CGMR) à la Dune du Sud, à la plage de la Garderie (anse des Gaudet) à Cap-aux-Meules, ainsi qu'à la plage de Portage-du-Cap sur l'île du Havre-Aubert. Selon le rapport,

ces aménagements auraient favorisé la valorisation de matériaux naturels, peu coûteux et faciles d'implantation, comme des casiers à homard et des branches de saule.

Aussi, bien qu'il n'y ait pas encore eu d'activités de suivi dans ce secteur en raison des travaux récents qui y ont été réalisés, on note tout de même une accumulation de sable observable dans les brèches de la plage du Corfu, à l'Étang-du-Nord.



Cette année, pour la phase II, les principales activités prévues étaient d'effectuer un suivi des installations. Si l'on savait déjà que les efforts semblent porter des fruits à la lumière des résultats obtenus, des recommandations concernant la réalisation des activités de la troisième et dernière année sont émises. Ainsi, le rapport suggère qu'un suivi rigoureux de chaque installation soit maintenu pour la troisième phase

Suite en page 10

Suite de la page 9



du projet, ce qui permettrait de cerner les autres actions à préconiser pour optimiser les résultats obtenus dans chacun des secteurs.

Par exemple, dans le secteur du CGMR, le rapport propose, notamment, de valider la possibilité de stabiliser la falaise dunaire à l'aide d'un tapis de coco et d'ajouter une rangée de casiers à homards du côté de la falaise. À la plage de la Garderie, on recommande de poursuivre la réflexion concernant les possibilités d'aménager un nouvel accès (rampe) au stationnement, permettant ainsi de rendre la plage accessible aux personnes à mobilité réduite et de faciliter l'accès aux kayakistes et autres utilisateurs devant transporter du matériel jusqu'à la berge.

Pour ce qui est du secteur Portage-du-Cap, on peut lire dans le rapport final qu'il est conseillé d'offrir un appui technique et pratique aux propriétaires désirant intervenir pour protéger le milieu dunaire dans leur secteur et ailleurs sur le territoire. Quant à la plage du Corfu Island, on préconise la plantation d'ammophiles advenant une accumulation suffisante de sable dans les brèches colmatées. De

la même façon, on souhaite valider la possibilité de colmater une autre brèche empruntée régulièrement, de manière clandestine, par les VHR.

D'autres avenues

Le rapport nous apprend encore qu'une nouvelle activité de banc d'essai, actuellement en cours d'élaboration avec le bureau de services de Transports Québec aux Îles, pourrait être bientôt réalisée. Celle-ci viserait essentiellement à stabiliser les rives dans deux secteurs ciblés aux abords de la route 199, situés entre le village de Pointe-aux-Loups et la société Mines Seleine (Grosse-Île).

Les installations viseraient principalement à stabiliser la pente du talus aux abords de l'emprise routière. La méthode envisagée privilégierait la récupération de ballots de foin circulaires installés au pied du talus et qui agiraient comme barrière aux vagues et aux surcotes de marées. Un reprofilage de la pente serait ensuite effectué grâce au sable provenant du dragage du quai de Pointe-aux-Loups. Si retenus, les travaux pourraient débuter tôt au début de la troisième phase du projet, soit au printemps 2014.

Enfin, quelques nouveaux secteurs d'intervention pourraient éventuellement être ajoutés en 2014, conditionnellement à l'approbation des partenaires et des ressources disponibles au Comité ZIP des Îles. Parmi les sites susceptibles d'être intégrés dans le projet, notons : la Dune du Sandy Hook (Comité de citoyens de l'île du Havre-Aubert), la Dune à la Pointe de la Grande-Entrée (Municipalité), la Dune à la Digue (plage du Pédalo — citoyens du secteur) et l'extrémité sud de l'enrochement dans le secteur de la Martinique (route 199 — MTQ). À suivre!